

NEGOCIATIONS AGIRC-ARRCO : LE MEDEF DROIT DANS SES BOTTES ...

La troisième séance de négociations sur les régimes de retraites complémentaires des salariés du privé Agirc (cadres) et Arrco (cadres et non-cadres) a eu lieu le 10 avril dernier. Pour Marie-José Kotlicki de la Cgt, « le Medef reste droit dans ses bottes et ne lâche rien sur les mesures d'austérité » visant les retraités et les salariés. A l'issue de cette troisième séance, une séance supplémentaire a été arrêtée le 22 juin prochain sachant que la séance du 27 mai se fera sur la base d'un texte proposé par la délégation patronale. A l'occasion de la réunion du 10 avril, la Cgt a proposé de créer « une contribution d'équilibre technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière d'égalité salariale. Ce dispositif aurait l'avantage de constituer un double levier : d'une part de réduire de façon conséquente les discriminations salariales et de remettre ainsi le Medef dans la légalité ; d'autre part, d'apporter immédiatement de nouvelles ressources aux régimes. Par ailleurs, la CGT réitère sa proposition d'alignement des taux de cotisation appliqués aux cadres et non cadres en augmentant de 2,45 points la cotisation Agirc (soit une augmentation de 7,72 euros mensuels pour un salaire de 4 000 euros bruts). Ces mesures d'augmentation des ressources des régimes sont raisonnables, nécessaires et répondent au principe de justice en matière d'égalité de traitement et de préservation des droits sociaux. C'est pourquoi, la CGT réaffirme son opposition à tout nouveau sacrifice des actifs, des privés d'emploi, des retraités à ces mesures qui ont toujours démontré leurs impacts sociaux négatifs et leur inefficacité sur l'équilibre économique des régimes sur les moyens et longs termes. »